

Charte du système d'échange local du pays de Limours (91)



Le système d'échange local « Les petits boutons » permet :

- d'échanger des savoirs, des biens et des services sans recourir à l'argent.
- Il permet à des offres et des demandes non satisfaites de s'échanger et à chacun de voir ses capacités reconnues et valorisées.
- La situation économique et financière actuelle favorise ce système, car il n'y a pas d'argent en jeu.



Principes généraux

• Humanisme

Chaque individu dispose de capacités que le système marchand conventionnel tend trop souvent à ignorer. La solidarité active au sein de l'association conduit chacun à mettre en valeur ses compétences comme celles des autres membres.

• Convivialité

Lieu d'échange convivial, l'association « Les petits boutons » ne saurait constituer pour autant une tribune. Chacun y agit dans le respect des convictions de l'autre et tout prosélytisme, politique, philosophique ou religieux y est proscrit.

Des réunions conviviales ont lieu régulièrement, sauf juillet et août et en fonction des vacances, dans le but de se rencontrer entre adhérents et d'étendre petit à petit l'action de l'association. La date est précisée sur l'annonce défilante du site.

Cette rencontre est l'occasion de faire le point sur les offres et les demandes, d'échanger des petites annonces ponctuelles et d'organiser des rencontres entre SEListes, comme des BLE (Bourses Locales d'Echanges), fêtes, randonnées, spectacles...

Les nouveaux intéressés peuvent venir se renseigner, s'inscrire et rencontrer les « anciens ».

Les membres sont invités à apporter un met salé ou sucré à partager dans une ambiance conviviale.

• Responsabilité

L'association « les petits boutons » n'a pas d'autre responsabilité que celle de **mettre en relation les offreurs et les demandeurs**.

Les échanges entre membres sont effectués de **gré à gré** entre personnes responsables. Chaque adhérent fait donc son affaire de la conformité de ses activités avec la législation en vigueur, notamment en matière sociale, fiscale et morale.

L'association ne peut être tenue pour responsable de la qualité des prestations, ni responsable des éventuelles relations conflictuelles entre les adhérents, ni des éventuels dégâts occasionnés durant les échanges. Dans ce cadre, il est exigé que chaque adhérent ait une assurance responsabilité civile personnelle.

• Valeur d'échange/ Unité de compte

Les échanges sont valorisés en « boutons » sans qu'aucune référence directe ou indirecte, ne puisse être faite avec une monnaie usuelle, notamment avec l'euro. Le temps est la référence de valeur des échanges et se traduit en **1 h = 60 boutons**.

Une heure vaut toujours une heure quel que soit le type de service rendu. (Ex : Une heure de jardinage est égale à une heure d'informatique). Selon les services effectués, toutes les heures ne peuvent être « facturées », comme par exemple, la garde d'un animal sur une semaine. Les échanges se font de **gré à gré** entre les personnes et peuvent donc se négocier au "service rendu" de manière **forfaitaire** après acceptation par les deux adhérents.

L'entraide et les échanges de services effectués dans l'association « Les petits boutons » ne peuvent être que des coups de main bénévoles et ponctuels.

L'association a besoin d'aide. Il est important de partager les tâches liées au bon fonctionnement de l'association. Certaines tâches effectuées pour l'association peuvent être rétribuées en boutons. Toute aide demandée par l'association est considérée comme un échange.

• Transparence

Chaque membre peut avoir accès à la comptabilisation de tous les échanges effectués entre les membres. A chaque réunion conviviale du SEL, les comptes mis à jour sont portés à la connaissance des présents et peuvent être communiqués par mail sur demande aux adhérents.

• Fonctionnement

Pour adhérer au SEL du Pays de Limours, la personne doit tout d'abord accepter le fonctionnement de l'association « les petits boutons ».

L'association a actuellement 2 actions. Une 1^{ère} action associative : la bourse aux vêtements, qui a lieu 2 fois par an à Janvry et une 2^{ème} action distincte avec son site propre : le Sel du Pays de Limours.

La personne remplit un formulaire d'inscription sur le site du SEL. Sa demande reste en attente de validation.

Pour que l'adhésion à l'association soit acceptée, le nouveau membre doit se faire connaître, soit par téléphone, soit venir à une réunion, soit rencontrer un membre du CA de l'association ou un « parrain ». Son inscription sera validée après réception (courrier ou mail) de la Charte signée (voir fin de document) et du règlement de l'adhésion. Le nouvel adhérent sera avisé de l'acceptation de son inscription par mail. Un N° d'adhérent lui sera attribué. Le SEListe pourra ensuite inscrire ses offres et demandes sur le site avec son identifiant et son mot de passe, lui permettant d'accéder à l'espace sécurisé.

Les Offres et Demandes sont visibles par tout public sur le site, mais les coordonnées des SEListes pour effectuer les échanges sont uniquement accessibles dans un espace privé.

Un membre prend contact avec un autre membre pour faire un échange. Les membres s'accordent sur sa valeur en « boutons », et font l'échange. La transaction est **comptabilisée sur le site par le SEListe** avec échange de mails pour validation.

Les enfants peuvent également échanger sous la responsabilité de leurs parents (ou grands-parents). Un séliste veillera à ne pas monopoliser la page d'accueil avec ses annonces qui peuvent être regroupées. Une photo ou image prise sur internet est souhaitable pour agrémenter l'annonce sur le site.

Les dons de boutons sont possibles entre adhérent du SEL du Pays de Limours

Le transfert de boutons d'un SEL à l'autre est fait par l'administrateur du site quand le nombre de points à transférer est suffisamment élevé

Pour les échanges interSEL une fiche d'échange « interSEL » est téléchargeable sur le site ou remise (papier) à chaque adhérent qui le souhaite.

Proposer ce que vous aimeriez faire, **c'est une offre**. Exprimer ce que vous souhaiteriez recevoir, **c'est une demande**.

Un membre ayant une annonce ponctuelle à caractère d'urgence à demander, peut envoyer un mail à la responsable du SEL qui l'enverra à tous les SEListes. Il est interdit de se servir de la liste des adhérents pour envoyer un mail à tous, sans passer par le CA.

A l'inscription sur le site, une fonction permet d'être averti par mail de toute nouvelle annonce. Vous pouvez choisir de ne plus recevoir de mail d'avertissement si vous cochez sur « non » Dans le menu comptes « Préférences » tout en bas.

Tous les échanges se font sans argent, sauf frais de déplacement, paiement des matériaux ou ingrédients nécessaires, dépôt de chèque de caution pour le matériel en cas de détérioration. L'utilisateur reste redevable de la réparation ou du prix du matériel prêté.

Les membres s'entendent clairement entre eux sur les montants des échanges. Un bien cédé se négocie de gré à gré.

Tout membre peut refuser une proposition d'échange.

Le montant de l'adhésion au SEL de l'association « les petits boutons » est de :

- **5€ pour 1 personne** (ou famille vivant sous le même toit), payable l'année de l'inscription seulement

- **Gratuite** (1€ symbolique) pour **les bénévoles de la bourse** aux vêtements qui effectuent **au moins 3h d'aide** dans l'année (voir modalités auprès de la responsable). **L'aide à la bourse est** créditée comme un **échange** avec un forfait de 180 boutons. Site bourse: www.lespetitsboutons.fr

Si l'adhérent qui a bénéficié de la gratuité de l'adhésion n'a pas été bénévole dans l'année précédant l'Assemblée Générale de l'association, il doit s'acquitter des 5 euros. En l'absence de règlement de la cotisation, après relance, son compte SEL est désactivé* avant l'AG de novembre (en attendant la régularisation).

Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion de **tous les adhérents**, un prélèvement de 30 boutons est effectué par le SEL sur le compte du séliste. Ces boutons permettent d'alimenter le compte SEL.

Pour faciliter les échanges et faire marcher le SEL, chaque adhérent doit proposer des offres et des demandes et effectuer des échanges monnayés en boutons. En cadeau de bienvenue, le nouvel adhérent reçoit **150 boutons** qui sont crédités sur son compte.

Le CA est chargé d'assurer le bon fonctionnement du SEL. Il peut désactiver le compte d'un adhérent en cas de non-respect du règlement : non adhésion à la charte, compte à 0 ou négatif avant le prélèvement de la cotisation annuelle de 30 boutons, absence de réponses à relances. Le compte sera désactivé avant l'Assemblée Générale. La suspension de l'adhésion* ne permet plus d'apparaître dans le catalogue et de pouvoir mettre des annonces ou faire des transactions. Cette opération peut être réversible après décision du CA.

Les adhérents sont assurés par la « SMACL » et la « MACIF » dans toutes les manifestations et réunions menées par l'association.

Les comptes peuvent être alternativement créditeurs ou débiteurs. Un plafond symbolique de -1500 boutons et + 2500 boutons sert de repère pour les adhérents. Dans le cas où le plafond inférieur est dépassé, il est demandé aux adhérents concernés de rendre des services. Le plafond supérieur peut être dépassé avec l'accord du Conseil d'Administration.

En cas de départ d'un adhérent ayant un compte positif, celui-ci ne pourra en aucun cas demander des compensations.

La liste des membres du SEL est confidentielle, le fichier adhérent n'est pas exploitable à des fins commerciales et ne doit pas être diffusé en dehors du SEL. Chaque adhérent peut demander à la responsable que lui soit envoyé le tableau récapitulatif des adhérents avec leur téléphone et mails.

Acceptation de la Charte à remettre au SEL ou à envoyer à « lespetitsboutons@orange.fr »

Je soussigné(e) Nom : Prénom : N° d'adhérent : (sur le site, menu comptes «mes info »)

Cocher les pointillés par une « X »

- Je déclare avoir pris connaissance de **la charte du SEL** « les petits boutons » et m'y conformer

- J'atteste sur l'honneur être couvert par une assurance responsabilité civile.

- J'accepte que mes coordonnées soient informatisées et fournies aux autres adhérents.

Je m'engage à ne pas divulguer les coordonnées des adhérents du SEL.

- Je m'engage à remettre mon compte à 0 en cas de départ du SEL.

- J'accepte d'être photographié(e) dans les activités de l'association et que les photographies soient diffusées sur les supports utilisés par l'association « les petits boutons » Si c'est « NON » le spécifier.

- J'autorise le SEL à prélever les 30 boutons d'adhésion annuelle.

- Je règle mon inscription (Cocher les pointillés par une « X »)

- 5 € pour une pers ou famille sous le même toit (payable une seule année)

- Gratuit Je suis bénévole à la bourse aux vêtements et pour ma famille (1€ symbolique)

A.....le..... « Lu et approuvé »

Signature ou Prénom et Nom si par mail.

SEL du Pays de Limours « Les petits boutons » : association loi 1901 déclarée

Siège social : 4 allée de la Sacletterie 91190 Gif sur Yvette.

Contact : lespetitsboutons@orange.fr tel : 06 12 17 46 20 Site du SEL : sel.lespetitsboutons.fr